



Compte-rendu du Conseil Municipal du 05 Mai 2026

L'an deux mille vingt-six et le cinq Mai à dix-huit heures,
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé
dans la salle des Fêtes de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINTE-AUBAN, sous la présidence de
Monsieur Philippe BERTRAND, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX – SAINT-AUBAN.

Étaient présents :

M. BERTRAND Philippe – Mme HOUNKPE Akouavi – M. GIACOMINO Romaric – Mme CARMONA Édith –
M. FAVIER Bernard – Mme BAGUE Amandine – M. DELAHAYE Guy – Mme RABELLINO Chrystel –
M. GRANIER Gérald – Mme PIOZIN Patricia – Mme PEREZ Claire – Mme POLEVAIA Iana – M. SCHWENCK
Lucas – M. MEGUEDMI Smâil – M. DE SOUSA DIAS Joey – Mme LEGENDRE Émilie – M. BONNET Jean-Luc –
M. AOUADI Moussadek – M. BLANC Philippe – Mme ANSELMO Anaïs – M. PESSIN Jean-François –
M. VILLARD René – M. BENOIT Gérard – Mme PIERRAT Brigitte – Mme BARDIES Frédérique –
Mme OBELISCO Francine – M. JULIEN Guillaume.

Ont donné procuration :

Mme DELATTRE Laetitia a donné procuration à Mme ANSELMO Anaïs
M. BERBECHÉ Charles a donné procuration à M. VILLARD René



Mme HOUNKPE Akouavi a été désignée secrétaire de séance.



CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 05 MAI 2026

Procès-verbal

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte. Mme HOUNKPE Akouavi est désignée en qualité de secrétaire de séance.

PATRIMOINE – FONCIER

1./ ACQUISITION D'UN LOCAL COMMERCIAL ET APPARTEMENT – PARCELLES AN 103-104 SITUE RUE ADRIEN BADIN

M. Lucas SCHWENCK, conseiller délégué au patrimoine-foncier, rappelle que, dans le cadre de la revitalisation commerciale de SAINT AUBAN, la Commune a l'opportunité d'acquérir un immeuble composé d'un local commercial et d'un appartement au 1^{er} étage, cadastré AN 103-104 et situé au 7 c rue Adrien Badin. Cet immeuble est actuellement vacant.

La cession de cet immeuble a été négociée auprès de l'agence "Era" de PEIPIN au prix de 89.000 €. dont 8.000 €. d'honoraires de négociation à la charge du vendeur. Il précise que, dans le cas d'acquisition amiable inférieur à 180.000 €, l'avis de France Domaine n'est pas nécessaire pour la réalisation de cette opération.

Les conditions financières étant satisfaisantes pour la Commune, il propose à l'Assemblée d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente.

René VILLARD se dit satisfait de cette opération et rejoint l'avis du Conseil Municipal quant à la revitalisation du centre ancien. À ce propos, Philippe BERTRAND indique qu'une réflexion sera engagée avec les commerçants.

ACCORD UNANIME

La séance est levée à 18 H.05.



Le 07 Mai 2026,

La secrétaire de séance,

Akouavi HOUNKPE